

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Transférer de l'Annexe I à l'Annexe II la population chilienne de la sous-espèce *Rhea pennata pennata*, conformément à la résolution Conf. 9.24, Annexe 4, partie B. 2. b)

B. Auteur de la proposition

Chili

C. Justificatif1. Taxonomie

1.1 Classe: Aves

1.2 Ordre: Struthioniformes

1.3 Famille: Rheidae

1.4 Genre, espèce: *Rhea pennata* (d'Orbigny 1834)

Sous-espèce: *Rhea pennata pennata*

1.5 Synonymes scientifiques: *Pterocnemis pennata*, *Rhea darwini*

1.6 Noms communs:

français:	Nandou de Darwin
anglais:	Lesser Rhea, Darwin's Rhea
espagnol:	Ñandú cordillerano, Avestruz de Magallanes, Choique, Ñandú petiso, Suri Cordillerano
Aymaran:	Suri
allemand:	Darwinnandau
italien:	Nandú de Darwin

1.7 Numéros de code: A-202.001.001.001

2. Paramètres biologiques

2.1 Répartition géographique

L'espèce *Rhea pennata* ne vit qu'en Amérique latine. Elle compte trois sous-espèces: *R. p. pennata*, que l'on trouve au sud du Chili, au centre-ouest et au sud de l'Argentine et en très petits nombres sur l'île de Tierra del Fuego où elle a été importée (Del Hoyo et al. 1992) (Fig. 1). Des deux autres sous-espèces, *Rhea pennata garleppi* se trouve au sud du Pérou, au sud-ouest de la Bolivie et au nord-est de l'Argentine. Quant à la troisième sous-espèce, *R. p. tarapacensis* elle se trouve dans le nord du Chili. Il convient d'observer que ces deux sous-espèces septentrionales sont isolées l'une de l'autre ainsi que de la sous-espèce australe qui fait l'objet de la présente proposition.

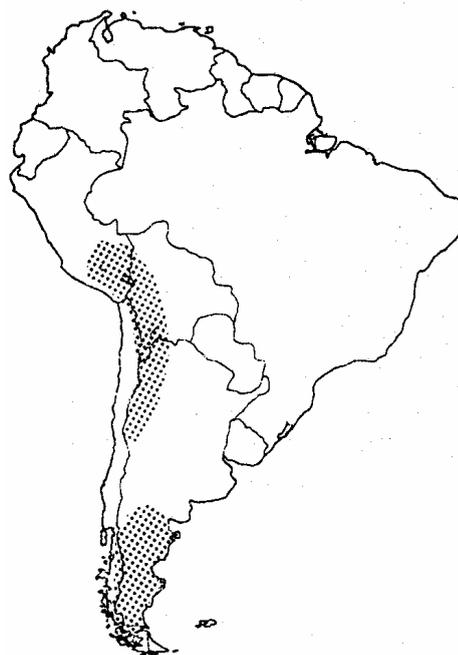
La sous-espèce *Rhea pennata pennata* occupe les steppes des contreforts et haut-plateaux patagoniens jusqu'à 2000 m d'altitude. Les deux sous-espèces septentrionales vivent parmi les pâturages et les arbustes des plateaux de la *puna* et des bassins entre les montagnes (entre 3500 et 4500 m d'altitude) (Blake 1977, Del Hoyo et al. 1992).

Fig. 1. REPARTITION DU NANDOU DE DARWIN (*Rhea pennata*)

Rhea pennata tarapacensis

Rhea pennata garleppi

Rhea pennata pennata



2.2 Habitat disponible

Les populations de *Rhea pennata pennata* se trouvent essentiellement dans la région de Magallanes (Magellan) et dans l'antarctique chilien. Plus précisément, elles occupent en partie les zones d'agriculture et de pêche des provinces de Magallanes, dans les communes de Laguna Blanca, San Gregorio et au nord de la commune de Punta Arenas. Une autre population se trouve dans la province de Ultima Esperanza, et celle de Torres del Paine. Il faut ajouter à cette aire de répartition les parcs nationaux de Torres del Paine et de Pali Aike, situés dans les communes de Torres del Paine et San Gregorio. Ces deux parcs font partie du Système national de réserves naturelles protégées par l'Etat.

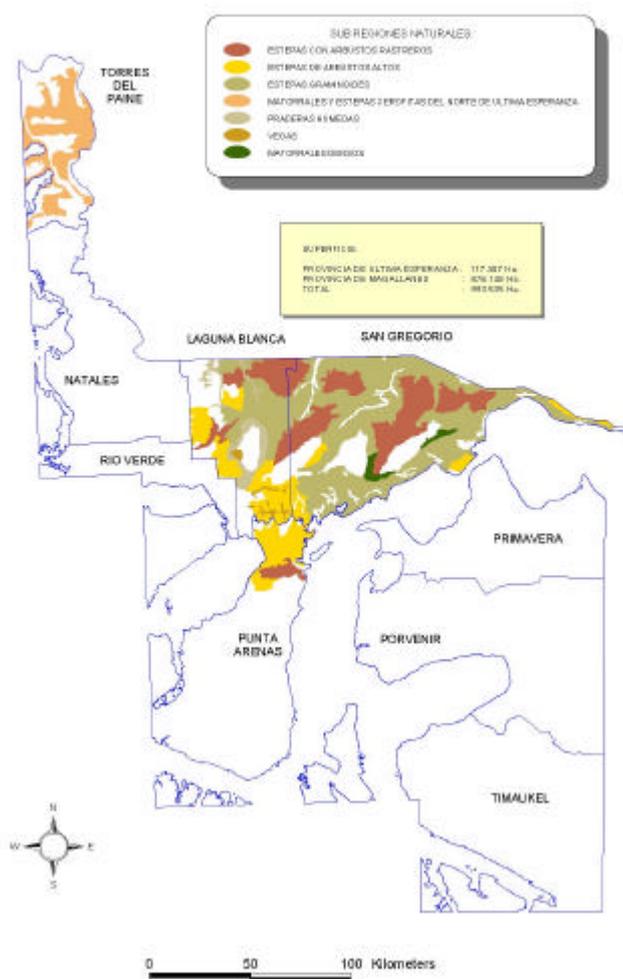
Du point de vue de l'habitat "potentiel", il faut observer que dans la même région, dans les communes de Primavera et Porvenir de la province de Tierra del Fuego, se situe une importante superficie supplémentaire dont le milieu est similaire. Quoique la présence de l'espèce sur l'île ne soit pas naturelle, c'est un milieu qu'il faudrait étudier afin d'évaluer les possibilités d'y conserver l'espèce.

Il ressort d'une analyse écologique plus détaillée de l'habitat qu'il s'agit surtout d'une région naturelle où dominent plaines et basses collines suivies de collines un peu plus pentues, de montagnes et de plateaux. Les végétations naturelles dominantes sont les steppes de hauts buissons, de graminées, de petits arbustes, les prairies humides, les vallées fertiles et les sous-bois denses de la région de Magallanes. Pour Torres del Paine, la végétation est surtout composée de sous-bois et des steppes de graminées xérophytiques de la partie nord de l'Ultima Esperanza. Dans ce contexte, l'habitat le plus favorable pour le nandou de Darwin, qui se caractérise par des steppes de plaines et de basses collines qu'occupent actuellement les populations naturelles, couvre une superficie de 980.647 ha, dont 966.753 sont des zones d'agriculture et de pêche et 13.894 des réserves naturelles protégées. Si l'on y ajoute les milieux moins favorables des collines plus élevées, des montagnes et des plateaux, on a une superficie totale de 993.535 ha. Si l'on prend en compte les milieux similaires de Tierra del Fuego, on peut estimer une superficie potentielle de près de 1.732.037 ha sur toute la région.

La majeure partie de ces terres appartient au secteur privé, avec 139 élevages de bétail sur le continent et 322 à Tierra del Fuego. Sur le continent, le cheptel consiste en 657.381 ovins et 10.605 bovins, tandis que sur l'île il y a 986.301 ovins et 5.704 bovins.

Répartition actuelle et potentielle des populations de nandous de Darwin dans la région XII par habitat disponible	
Type d'habitat	Hectares
Habitat occupé par les populations existantes de <i>Rhea pennata p.</i>	
Habitat favorable (collines basses et plaines avec steppe et arbustes)	980.647
Habitat secondaire (collines plus élevées, montagnes et plateaux, avec sous-bois denses et vallées fertiles)	12.888
Total	993.535
Habitat potentiel de la <i>Rhea pennata p.</i> sur l'île de Tierra del Fuego	
Habitat favorable	624.628
Habitat secondaire	113.876
Total	738.504

HABITAT DE *Rhea pennata pennata*
EN LA REGION DE MAGALLANES Y ANTARTICA CHILENA.



2.3 Etat de la population

2.3.1 Population sauvage

Toutes les populations sauvages de la région ont été estimées à l'aide de méthodes traditionnelles reposant sur des recensements ou des échantillonnages par zones. Ces estimations sont suivies depuis 1996.

Ainsi, Balmford et Barrientos (1991) avaient estimé que dans les secteurs de Laguna Azul et Laguna Amarga, du parc national de Torres del Paine, d'après un échantillon de superficie de 28,1 km², la densité était d'environ 8 spécimens/km². C'était le secteur où la densité était la plus forte, après quoi venaient Sarmiento, Paso de la Muerte et Laguna Verde. M. Jovito Gonzalez, principal garde forestier du parc national de Torres del Paine, fait remarquer que la population des nandous de Darwin de ce groupe était estimée depuis longtemps à environ 400 spécimens. Mais la faible densité actuelle s'explique du fait de l'hiver très rude de 1995 et de l'augmentation constante des carnivores sauvages, en particulier les pumas (*Felis concolor*). L'habitat utile dans le parc est de près de 107,5 km².

Des comptages ont été faits chaque année de 1995 à 2002 dans le parc national de Pali Aike sur une superficie utile de 31,44 km² et l'on a dénombré en moyenne 122 animaux/an, soit une densité de 3,97 animaux/km². (Information du personnel du CONAF, 2002).

Les estimations des quantités de faune sauvage effectuées par les Services d'agronomie (SAG) de la région XII (G. Milic, 2002) dans les secteurs utilisés pour l'agriculture et la pêche indiquent une tendance à la hausse. Dans la province de Magallanes, par exemple, des registres sont tenus chaque année depuis 1996 sur huit transects faisant en moyenne 1264 km de long dont 1165 se trouvent dans l'aire de répartition du nandou de Darwin. On estime que 349,5 km² constituent un bon échantillon et un champ de vision de 300 m de largeur est jugé satisfaisant. Dans ce contexte, les densités moyennes obtenues directement des échantillons en bordure sont passés d'un minimum de 1,29 spécimens au km² en 1976 à un maximum de 5,37 spécimens au km² en 1999. Les chiffres étaient 1,55 en 1997 et 5,13 en l'an 2000. Cette tendance à la hausse est interprétée comme fonction de l'impact que le rude hiver de 1995 a probablement eu sur les populations, de l'amélioration de la conception des transects et de la multiplication des activités pour éduquer et faire respecter les lois sur la chasse. Une extrapolation directe des densités obtenues dans ces bordures où les populations ont été dénombrées dans l'habitat de l'espèce indiquerait que la population actuelle serait d'environ 47.049 animaux dans la province de Magallanes et qu'il y aurait 2477 spécimens dans celle de Ultima Esperanza, soit un total de 49.526 dans la région.

Densités relatives des <i>Rhea pennata pennata</i> dans la région XII		
	Densité indiv. / km ²	Totaux estimés
Zone d'agriculture et de pêche		
Province de Magallanes	1,29 to 5,37	11.302 à 47.049
Province de Ultima Esperanza	2,11	2477
Zones naturelles protégées		
Parc national de Torres del Paine	8	400
Parc national de Pali Aike	3,97	122

Les comptages de nandous de Darwin effectués dans la province de Magallanes, région XII, à l'extrême sud du Chili, sont comparables. L'Institut de recherche sur l'agronomie et la pêche a défini comme superficie de l'étude 1.352.730 ha de terres utilisées pour l'agriculture et la pêche, dont 32,4% de prairies et 80% des animaux ont été observés sur ces prairies. L'institut a tracé 12 transects de 100 km chacun sur lesquels les animaux observés ont été comptés, la distance à laquelle ils se trouvaient a été enregistrée sans imposer de restriction de largeur des bordures.

2.4 Tendances de la population

La colonisation des pâturages naturels de Patagonie avec l'arrivée des grands troupeaux d'ovins a eu des effets néfastes sur toute la faune et la flore sauvages. Il semble que le nandou de Darwin se soit progressivement adapté à la situation comme le montre ce qui constitue apparemment un nouvel équilibre, avec bien sûr des densités inférieures, correspondant à l'interaction qui s'est établie entre les hommes, l'agriculture et la pêche qu'ils pratiquent et la faune et la flore sauvages.

Comme les paysans ont émigré de plus en plus vers les villes et que l'élevage utilise des techniques essentiellement extensives, on peut peut-être émettre l'hypothèse que la pression directe des populations humaines sur celles de nandous de Darwin a diminué, en particulier en fait de chasse et ramassage des œufs. Ceci expliquerait les densités des populations de nandous enregistrées lors de la surveillance continue des SAG qui indiquent une faible tendance à la croissance, même si l'on ne dispose de données que sur une courte durée.

2.5 Tendances géographiques

En général, la superficie servant à l'agriculture et à la pêche dans la région n'a pas diminué, en particulier là où se trouve l'habitat de l'espèce et l'on ne peut donc attribuer à cela tout éventuel effet négatif sur les populations de nandous de Darwin. Par contre, dans la province de Magallanes, l'élevage se faisait à l'origine sur quelques vastes exploitations, mais leur taille a progressivement diminué et il ne reste plus que quelques ranches de taille moyenne, des domaines de 5000 ha. Actuellement, les prix sur les marchés sont tels que les entreprises ont dû s'adapter et qu'elles sont de nouveau plus vastes, pour bénéficier des économies d'échelle. C'est une situation qui est en fait généralement favorable à la conservation des ressources naturelles, en particulier de la faune.

2.6 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Quoique l'espèce soit omnivore, elle se nourrit avant tout de plantes, essentiellement d'arbustes et de buissons que complètent herbes et graminées. Les œufs, les poussins, les jeunes comme les adultes sont la proie de divers prédateurs, surtout le puma (*Felis concolor patagonica*), le renard d'Amérique latine (*Dusicyon culpaeus*), le renard gris d'Argentine, (*Dusicyon griseus*), la mouffette de Patagonie (*Conepatus chinga*), les chiens sauvages et les caracaras (*Caracara plancus*).

2.7 Menaces

D'après les observations de Jurgen Rottmann et Gladys Milic, les facteurs qui ont le plus contribué à diminuer les populations de nandous de Darwin étaient la chasse et le ramassage des œufs consommés localement. D'autres effets néfastes étaient dus aux prédateurs, renards, pumas et chiens, ainsi qu'aux établissements humains, clôtures, pétrole et mines, et aux incidences de conditions climatiques extrêmes.

On estime que les menaces possibles à la sous-espèce de Patagonie sont insignifiantes. L'espèce a démontré qu'elle s'était bien adaptée à l'élevage de bétail en survivant aux pressions liées à ces activités. Ces pressions portaient notamment sur des aspects de santé et d'infrastructures (clôtures, passages de bétails, chiens de bergers, etc.), ainsi que sur la détérioration des pâturages en raison de l'important apport de biomasse (bétail) dans la région. Les dynamiques des populations montrent

que le nandou de Darwin est particulièrement apte à réagir et à s'adapter, en réponse aux pressions qu'il a subies du fait de la chasse, du ramassage des œufs et des rudes hivers.

2.8 Points forts

Le secteur productif de la province de Magallanes s'est bien adapté aux nouvelles exigences des marchés insistant sur la valeur des produits écologiques et organiques et imposant des processus de production surveillés et certifiés en fonction de la durabilité écologique de toute la chaîne de production, ainsi que l'élevage des animaux dans des conditions naturelles. Cette philosophie de production confère sa valeur et sa place à la faune sauvage associée aux milieux favorables à l'élevage du bétail et représente sans doute un encouragement qui devrait se refléter dans des garanties de conservation de cette espèce et d'autres. En date d'avril 2002, il y avait dans la région près de 600.000 ha où l'on utilisait des méthodes de production organiques.

C'est pourquoi les SAG de la région XII s'efforcent d'améliorer et d'exécuter une stratégie de rétablissement, de gestion, de contrôle et d'évaluation de l'environnement de la foresterie, de l'agriculture et de la pêche. Cette stratégie est un important instrument qui s'inspire de la Stratégie mondiale de l'UICN pour la conservation de la biodiversité et un projet est en cours de préparation aux fins de présentation au WWF et au FEM.

3. Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

La loi chilienne sur la chasse interdit de posséder, de transporter ou de faire le commerce de tous produits, parties ou spécimens de nandous de Darwin, en dehors des opérations d'élevage dûment établies et autorisées et régulièrement contrôlées par les SAG. Les quelques produits qui font l'objet de commerce proviennent donc de ces sources. On estime que le braconnage a nettement diminué, ainsi que le ramassage des œufs et leur vente en boulangerie. Dans les zones rurales, il se peut que certains travailleurs qui avaient l'habitude de consommer ces œufs le fassent encore, sachant que c'est maintenant illicite. De toutes façons, le régime alimentaire de l'ouvrier de Patagonie repose sur les ovins dont il a la charge.

3.2 Commerce international licite

Ce commerce essentiellement en provenance du Chili est destiné à des zoos. De 1978 à 1987, on a enregistré l'exportation de 25 spécimens vivants, ce chiffre passant à 57 entre 1987 et 1997 (source: WCMC).

3.3 Commerce illicite

On ne dispose pas de données sur le commerce illicite de cette sous-espèce. Il y a peu d'informations sur les infractions à la loi sur la chasse dans la région XII, quoique l'on note parfois des cas de travailleurs des ranches ou de touristes en possession illicite d'œufs de nandous.

3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

L'utilisation commerciale des produits et produits dérivés de la faune sauvage risque sans doute de perturber la conservation d'une espèce si l'on n'assure pas les contrôles et sanctions indispensables. Dans le cas présent, l'amendement ne ferait que faciliter le commerce international de produits et produits dérivés de *Rhea pennata pennata* provenant des opérations d'élevage en captivité. Ceci s'accompagnerait d'un effort de développement d'une stratégie nationale et régionale qui empêche de faire des prélèvements sur les populations sauvages. La région XII a mis en place pour ce faire une commission régionale de la faune sauvage qui est constituée de l'Intendant régional en sa capacité de principale autorité régionale, de représentants de services publics, de divers organismes

professionnels et ONG, y compris l'association gastronomique régionale, tous collaborant avec les SAG à organiser le contrôle de l'approvisionnement en viande de *Rhea pennata pennata*.

Cela devrait garantir la surveillance continue et l'identification de la sous-espèce et donc sa bonne gestion tout en excluant les deux autres sous-espèces du circuit commercial.

3.5 Mesures de contrôle

3.5.1 Commerce international

Le commerce international des produits et produits dérivés de *Rhea pennata pennata* doit se fonder sur les règles concernant les espèces inscrites à l'Annexe II CITES, s'accompagnant de mesures d'identification et de certification dont le détail se trouve au point 4.3.2.

3.5.2 Mesures nationales

Tous les spécimens des opérations d'élevages (ranchs) seront identifiés avec des puces électroniques. Les Services d'agronomie assureront que tous les oiseaux nés dans l'année qui ont survécu au-delà de quatre mois soient identifiés et enregistrés en une seule fois. Chaque région a un registre national standard dont des copies sont conservées au siège central. Ce système permet de vérifier les stocks et d'en assurer le suivi tous les semestres. Les registres contiennent notamment des chiffres à jours des populations captives, des naissances et des morts en cours de saison, des achats et ventes sur les semestres achevés.

4. Conservation et gestion

4.1 Statut légal

4.1.1 Au plan national

- Loi n° 19 473 de 1996
- Décret n° 5 de 1998, portant réglementation sur la chasse.
- Loi n° 873 de 1975 approuvant la Convention CITES et décret n° 141 du Ministère des affaires étrangères par laquelle le Chili se porte Partie à la CITES.

4.1.2 Au plan international

Les populations chiliennes de nandous de Darwin sont actuellement inscrites à l'Annexe I CITES. Dans la région XII, l'espèce est classée comme vulnérable (Magallanes et Tierra del Fuego). L'espèce n'y est pas considérée comme menacée d'extinction comme c'est le cas dans le reste du pays. En Argentine, autre pays où se trouve cette sous-espèce, toute la population est inscrite à l'Annexe II.

4.2 Gestion de l'espèce

4.2.1 Surveillance continue de la population

Les Services d'agronomie de la région XII du Chili assurent la surveillance continue et les estimations des populations de faune depuis 1996 dans les trois principales provinces de la région, ce qui a permis d'estimer les situations dans lesquelles on peut trouver ces populations, de détecter toutes modifications suspectes et d'y réagir au besoin rapidement, et de renforcer les capacités, de faire des études de terrain de qualité, d'améliorer les relations entre tous les acteurs concernés par la protection de l'espèce.

4.2.2 Conservation de l'habitat

Le Chili favorise, par le biais de son Ministère de l'agriculture, diverses pratiques devant permettre de rétablir les terres dégradées dans les zones d'agriculture et de pêche; ces actions profitent aussi aux populations de nandous de Darwin, dans le cadre du Programme d'encouragement au rétablissement des terres dégradées institué par le décret 235/98 et dont l'une des caractéristiques est de garantir un fonds sur 10 ans à compter de 1999.

La conservation de l'habitat bénéficie aussi de l'intérêt qu'ont de plus en plus les éleveurs à pouvoir certifier que leurs produits sont d'origine organique, initiative qui s'accompagne d'effets secondaires positifs pour la protection de la faune sauvage.

4.2.3 Mesures de gestion

Le commerce doit se limiter strictement aux produits des opérations d'élevage et aucun spécimen sauvage ne doit être capturé à des fins commerciales.

Il s'agit d'encourager le développement des opérations d'élevage aux niveaux national et régional (voir section 5).

4.3 Mesures de contrôle

4.3.1 Commerce international

Le commerce international des produits et produits dérivés de *Rhea pennata pennata* doit se fonder sur les règles concernant les espèces inscrites à l'Annexe II CITES, s'accompagnant de mesures d'identification et de certification dont le détail se trouve au paragraphe 4.3.2.

4.3.2 Mesures internes

Tous les spécimens des opérations d'élevage seront identifiés avec des puces électroniques. Les Services d'agronomie se chargeront de faire identifier et enregistrer tous les nouveau-nés de l'année qui ont survécu après quatre mois et dont le risque de mort est moindre. Les SAG ont déjà un système semestriel d'enregistrement de la faune qui indique les augmentations et diminutions de populations d'un semestre sur l'autre.

5. Elevage des *Rhea pennata pennata* en captivité au Chili; données à l'appui de la demande d'amendement

L'initiative visant l'élevage de nandous de Darwin en captivité a suscité beaucoup d'intérêt parmi les producteurs et éleveurs des régions australes du Chili. Ils tentaient jusqu'alors de diversifier leur production traditionnelle en offrant de nouveaux produits, notamment en exploitant certaines espèces sauvages, leur viande maigre, leurs plumes, leurs œufs et en reproduisant des spécimens pour lancer de nouvelles opérations d'élevage ou pour offrir des services comme des parcs d'écotourisme ou des jardins zoologiques. Il existe donc déjà sept élevages autorisés dans la région XII. Certains de ces projets existent depuis plusieurs années, mais ce n'est que depuis trois ans que l'on a mis au point des projets bien définis et structurés, avec des objectifs, buts et activités clairement définis, des indicateurs pour mesurer les résultats et des fonds d'autres sources que l'Etat, notamment du fonds d'innovation agronomique (FIA) et du fonds pour les recherches-développements technologiques (FONTEC).

Elevages de nandous de Darwin au Chili		
Nom de l'élevage ou du propriétaire	Année de démarrage	Cheptel actuel
Centre d'acclimatation de La Dehesa	1980	13
Carlos Montt Eleveur, Santiago	1992	25
Siglinda Stanke Eleveur, Temuco	1994	18
Lolita Ranch, Region XII	1994	14

Otway Éleveur de nandous, Region XII	1998	70
Petar Ivelic Eleveur de nandous, Region XII	2002	néant
Raul Lira Eleveur de nandous, Region XII	2002	néant
Paulina Hitchins Eleveur de nandous, Region XII	2001	néant
Eleveur de nandous, Los Calafates, Region XII	1992	180
INIA CRI Kampenaike Eleveur, Region XII	2000	200

5.1 Progrès accomplis dans l'élevage des nandous de Darwin

Il ressort des informations obtenues auprès des élevages que l'on a repéré les progrès, problèmes et perspectives d'avenir ci-après:

5.1.1 Progrès techniques, problèmes et opportunités

Incubation artificielle réussie	65 à 74%
Fertilité des œufs	85%
Mortalité	40%
Mortalité de 1 à 3 mois	15%
Mortalité de 3 à 12 mois	2%
Mortalité après 12 mois	1%
Survie à 2 ans et demi	52.82%
Causes de mortalité	Malformations, maladies contagieuses, étroitesse des habitats, perforations du tube digestif par des objets durs, accidents, blessures.
Problèmes de reproduction	Consanguinité et besoins d'espace, prise de poids trop rapide par rapport au développement osseux
Problème dus au comportement de l'espèce	Réaction de panique en situation de stress provoquant des blessures
Avantages	
Problèmes de marketing	Les produits inscrits à l'Annexe II CITES ne peuvent être vendus à l'extérieur du Chili

5.2 Synthèse des arguments appuyant la demande d'amendement

5.2.1 Le Chili, par l'intermédiaire de son Ministère de l'agriculture et de ses services (SAG, CONAF) s'efforce de protéger, d'étudier et de rétablir les populations naturelles de *Rhea pennata pennata*. Les pouvoirs publics ont engagé pour ce faire des programmes de surveillance continue des populations de la région, aussi bien dans les zones naturelles protégées que dans les secteurs d'agriculture et de pêche. On s'efforce dans le même temps constamment aux niveaux national et régional d'améliorer l'éducation et de faire respecter la loi sur la chasse. Un cadre technique et des plans spécifiques ont été mis au point pour améliorer la prévention et l'investigation des activités illicites.

5.2.2 Le Chili, par l'intermédiaire de diverses agences de développement (CORFO, FIA, FNDR, Fondecyt, Fondema) souhaitant améliorer la compétitivité du secteur et diversifier la production nationale de l'agriculture et de la pêche, finance des projets de recherche appliquée et d'élevage ainsi que l'évaluation économique des espèces élevées en captivité.

Ces efforts resteront insuffisants si les populations de l'espèce se trouvant au Chili ne sont pas classées dans une nouvelle catégorie CITES en transférant de l'Annexe I à l'Annexe II les spécimens destinés à l'élevage. Ceci permettrait aux entreprises de poursuivre leurs opérations à l'avenir et aurait des avantages aussi bien techniques qu'économiques.

- 5.2.3 La population en constante augmentation des nandous élevés en captivité offre une garantie importante de conservation de l'espèce, puisqu'elle constitue un réservoir génétique en même temps qu'une source de peuplement ou de consolidation des aires naturelles de répartition. De plus, l'existence de cette source devrait se traduire automatiquement par une réduction des pressions sur les populations naturelles pour la mise en route de nouvelles opérations d'élevage.
- 5.2.4 Du point de vue des institutions, les Services d'agronomie (SAG) sont une agence dont la présence et la juridiction s'étendent à tout le pays. Leurs structures techniques et budgétaires et leurs procédures et mécanismes de contrôle sont crédibles. C'est donc un service fiable pour engager l'élevage des espèces indigènes en captivité à des fins commerciales.
- 5.2.5. Le développement progressif des opérations d'élevage des nandous s'est accompagné par un progrès important du renforcement des capacités professionnelles aux niveaux national et régional en même temps qu'il a permis de créer de nouvelles connaissances et une expérience accrue de cette zootechnie.
- 5.2.6 Le rétablissement, l'étude, l'évaluation et l'exploitation - au sens le plus large de ce terme, utilisation pour la consommation ou non – d'une espèce de faune sauvage bénéficie à la conservation de l'espèce.

6. Autres commentaires

L'Argentine, autre Etat de l'aire de répartition de l'espèce, a déclaré ne pas être opposée à la proposition chilienne (voir annexe).



Ministerio de Desarrollo Social
Secretaría de Ambiente y Desarrollo Sustentable

BUENOS AIRES, 3 de junio de 2002

SR. DIRECTOR NACIONAL:

Tengo el agrado de dirigirme a Ud. a fin de comunicarle que hemos recibido y analizado la propuesta de enmienda a los Apéndices de la Convención CITES, referida a la especie *Pterocnemia pennata pennata*, a ser presentada por la República de Chile a la Duodécima Reunión de la Conferencia de las Partes de la Convención CITES, no encontrando objeciones a la misma, en nuestro carácter de país del área de distribución de la especie.

Deseándole el mayor de los éxitos como país anfitrión de la mencionada Reunión, saludo a Ud. con mi más distinguida consideración.

Lichtschein

Lta. VICTORIA LICHTSCHEIN
DIRECTORA DE FAUNA Y
FLORA SILVESTRES

DEPTO. PROTECCION R.A.R.
A: Vida Silvestre
Nº REG: 75
FECHA: 3 JUN. 2002

SR. DIRECTOR NACIONAL
Dn. LORENZO CABALLERO URZUA
SERVICIO AGRÍCOLA Y GANADERO
REPÚBLICA DE CHILE
FAX N° 562 699 2778